# LE PROCÈS DES ANTIMILITARISTES

## devant la Cour d'Assises de la Seine

### TROISIÈME AUDIENCE

Paris, 28 décembre.

Beaucoup plus de monde qu'hier, à la cour d'assises, et notamment un certain nombre de dames qui occupent les places réservées.

La troisième audience du procès des antimilitaristes a débuté, comme la précédente, par une protestation de l'un des accusés, le citoyen Desmery, qui a déclaré comme Bousquet qu'il est détenu non pour vol commis à la Bourse du travail, comme l'ont dit plusieurs journaux, mais pour délit de parole.

### Fin des témoignages

Après cette déclaration, M. Sébastien Faure, à la barre des témoins, a parlé sur le caractère du syndicalisme et de l'antimilitarisme, qu'il juge « inséparables ». Les poursuites d'aujourd'hui sont « anachroniques ». Il est scandaleux que plus de deux cents ans après la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, l'expression de la pensée ne soit pas libre. Mais, contrairement à l'opinion de M. Jaurès, M. Sébastien Faure ne juge pas le procès fâcheux. Il en est, au contraire, enchanté parce qu'il atteste qu'il n'y a pas dans ce pays de liberté véritable, et ensuite parce que le jury ne voudra pas condamner. D'ailleurs, s'il y avait condamnation, ce qui serait condamné, ce seraient tout de même le militarisme et la guerre.

M. Gustave Téry, après avoir fait l'éloge des qualités d'esprit et de cœur de Mlle Nuéministe, rappelle dans quelles conditions, au congrès de Biarritz, la Ligue de l'enseignement s'est prononcée unanimement contre l'emploi de l'armée dans les grèves.

Quant aux poursuites actuelles, elles n'auraient pas dû être faites. On doit avoir le droit de discuter l'idée de patrie, comme toutes les autres idées.

Hervé. — M. Gustave Téry s'est-il pas le signataire d'un article dans lequel les accusés, les témoins et les avocats du procès actuel étaient traités de « cabotins » ?

R. La question est au moins imprudente. Oui, c'est moi qui ai signé cet article. J'ai voulu montrer comment, par leurs exagérations, certains propagandistes s'exposaient à compromettre les idées qu'ils défendent. Les accusés revendiquent pour eux la liberté de penser. Je leur demande de me reconnaître la même liberté.

Un prévenu. — M. Téry a dit qu'il reproduisait ainsi l'interview d'un des prévenus : qu'il le nomme.

M. Téry. — Je n'ai pas blâmé la délation dans la maçonnerie pour me faire ici délateur.

M. Téry rend d'ailleurs hommage à la sincérité de M. Hervé, à qui il a apporté déjà son témoignage devant la cour d'assises de l'Yonne. De même, il s'honore d'être en relations avec MM. Urbain Gohier et Amilcare Cipriani.

M. Monneret, conseiller municipal d'Auxerre, au nom de la Fédération de l'Yonne, et M. Vaillat, secrétaire de la fédération des 25.000 bûcherons de France, déclarent que leurs camarades sont en complète communion d'idées avec les prévenus.

C'est fini. Il n'y a plus de témoins.

La parole est donnée à l'avocat général Seligman.

### LE RÉQUISITOIRE

M. l'avocat général s'exprime ainsi en substance :

Mon premier soin sera de mettre la question sur son véritable, sur son seul terrain. On a répété à satiété que le jury était chargé de juger un délit d'opinion. Eh ! bien, non, il n'y a pas ici de délit d'opinion. La pensée est absolument libre. Les prévenus ont le droit de trouver trop lourdes les charges militaires, de demander la suppression de l'armée. Ils ont le droit de l'écrire, ils ont le droit de le dire. Nul ne songerait à les poursuivre pour cela. Ce n'est pas pour cela qu'ils le sont. Ils sont poursuivis en vertu d'une loi qui a précisément aboli les délits d'opinion. Ils sont poursuivis pour provocation au meurtre, pour provocation à la désobéissance des militaires. On a dit, et je proteste contre cette parole, que c'était ici une sorte de « congrès ». Non, ce n'est pas un congrès. Les jurés sont des juges, et ils sont chargés d'assurer le respect de la loi. Encore une fois, il ne s'agit pas de savoir si les accusés soutiennent et ont raison de soutenir qu'il faut supprimer l'armée. Cela, ils en auraient le droit de le faire, en effet. Ce serait de la propagande par les idées.

Non, nous les poursuivons parce qu'ils ont fait de la propagande par des actes. C'est un acte, en effet, que d'inviter les soldats à tirer sur leurs chefs. Ce n'est pas une opinion. C'est un acte violent, qui est de nature à troubler la paix publique. Et c'est cet acte seul qui vous est déféré. Non les idées qui l'ont inspiré, non ce fait que les prévenus font partie de l'association internationale antimilitariste.

Cette association internationale antimilitariste — qui, du reste, ne s'étend pas à tous les pays, malgré son prétendu caractère international — a sa raison d'exister en France moins qu'ailleurs. La France n'est-elle pas en République ? La loi de 1881 ne t-elle pas assuré la liberté de la presse ? Celle de 1882, la liberté de réunion ? Celle de 1901 la liberté d'association ? N'est-ce pas le peuple, grâce au suffrage universel, qui crée le gouvernement, qui peut, par ses votes, lui imprimer la direction qu'il souhaite. Libre à chacun d'agir pour faire prévaloir, par la propagande des idées, sa méthode de gouvernement, ses conceptions sociales. Nul besoin de recourir à des concours internationaux.

Et pourtant cela ne suffit pas aux prévenus ! Ils entendent pouvoir impunément faire des actes prévus et punis par la loi !

Les prévenus d'aujourd'hui, certes, ne sont pas des malfaiteurs de droit commun.

Mais ils sont singulièrement plus dangereux pour l'ordre social. Lorsque le jury juge ces derniers, comparaissant entre deux gendarmes, c'est pour un dommage causé à un particulier. Ici les victimes, ce sont tous les citoyens, c'est la nation, c'est la patrie.

Ce serait une erreur de croire que la propagande néfaste des accusés pût être faite avec la même liberté dans des pays voisins où le militarisme sévit à l'état aigu.

Une pareille propagande ne pourrait être faite que clandestinement et dans des milieux extrêmement restreints. Les effets en seraient par là même moins désastreux.

Que les délits relevés contre les prévenus aient été commis par eux, pour s'en convaincre, il suffit de lire le texte de l'affiche.

C'est la provocation la plus nette au meurtre des officiers. C'est la provocation la plus nette à la désobéissance.

Et tout cela a été prémédité.

Lisez les comptes rendus des réunions antimilitaristes. L'action de l'octobre y est préconisée, annoncée.

Mais en droit dira-t-on, il n'y a pas de provocation à des militaires. Le manifeste ne s'adresse qu'à des conscrits ! C'est là une erreur. Les conscrits sont considérés comme des soldats à partir du 1er octobre. C'est donc bien à des militaires que la provocation est adressée.

En tout cas, cette distinction ne s'applique pas à la provocation au meurtre, car là il y a délit, quelle que soit la personne à laquelle s'adresse la provocation.

Mais on fait cette objection : « Est-ce qu'il n'est pas naturel qu'on s'indigne de voir les officiers ordonner de tirer sur les grévistes ? »

Tirer sur les grévistes ! Mais on a donc tout vu que, dans les conflits sanglants, heureusement rares, que l'on a eu à déplorer, les officiers aient ordonné de tirer sur les grévistes, uniquement parce que grévistes ? Est-ce que les enquêtes auxquelles ont donné lieu ces douloureux événements n'ont pas absolument démontré que le feu avait été commandé par d'impérieuses circonstances ? L'armée, chargée d'assurer l'ordre, le respect des personnes, la liberté du travail, n'est jamais intervenue que pour remplir cette mission, qu'elle tient de la loi même.

Qu'on n'invoque donc pas ce pareil prétexte ! Ce qu'on veut, c'est faire prévaloir des doctrines de haine, des doctrines de guerre civile, que le jury ne peut pas ne pas condamner.

Voilà pour la première partie du manifeste.

La seconde est encore plus odieuse, s'il est possible. Là, c'est bien la guerre civile qu'on préconise. Car pour la guerre étrangère, et la guerre civile en face de la guerre étrangère, c'est la grève des soldats qu'on veut faire, et les armes données à ceux-ci pour combattre l'envahisseur, on leur demande de les tourner contre leurs compatriotes. Eh ! l'envahisseur aura beau jeu !

Laissez donc ! va-t-on répondre. Cela ne fait vraiment courir aucun danger de pareille nature, puisqu'il y aura grève également des soldats de l'autre côté ! Allons donc de l'autre côté — quel qu'il soit — pour voir si de telles idées ont pénétré dans le cerveau de ceux qui porteront les armes !

La guerre ! On veut supprimer la guerre ! Mais qui donc n'en souhaite la suppression ? Et quel est l'homme de bon sens qui ne sente cependant qu'il est des moments où une nation est exposée à la subir, où le recours aux armes pour la défense de l'indépendance et des libertés acquises est indispensable ?

La guerre ! Rien n'est plus propre à la déchaîner que des théories comme celles des prévenus — si elles donnaient à l'étranger l'impression que la France serait désarmée !

Cette affiche a cependant été prodiguée, et c'est en caractères gras que les provocations ont été imprimées. Il y a là quelque chose de plus dangereux que le livre, que la parole même. Le livre, il faut le lire, ne suivre les raisonnements. La parole ? Un auditoire restreint l'entend. L'affiche, elle, frappe le regard du passant brutalement attiré, s'en l'acte violent qui appelle l'attention.

Ont-ils réfléchi, ceux d'entre eux qui ont l'intelligence et la culture d'esprit, aux conséquences de leur acte ? Qu'un pauvre petit soldat, illusionné par leurs théories et leurs conseils, s'avise de tirer sur ses chefs ou refuse de marcher le jour de la mobilisation, ce sera pour lui le conseil de guerre ou la cour martiale ! Leur première victime, à ces hommes, ce sera le petit soldat.

Quant à la patrie, quoi qu'ils en disent, quel que soit l'avenir réservé aux idées de paix universelle, il n'y a pas à jeter ses regards sur le monde pour voir si c'est, aujourd'hui, une expression vide de sens.

« L'ouvrier, disent-ils, n'a pas de patrimoine, donc il n'a pas de patrie ! » Il a un patrimoine : c'est celui des libertés conquises. Et il eût été plus naturel d'entendre les prévenus dire ici :

« L'ouvrier se lèvera pour défendre ces libertés contre les atteintes de l'envahisseur étranger ».

Quant au capitaliste qui n'a pour seul amour son coffre-fort, il attendra tranquillement qu'un pouvoir despotique vienne, par la conquête territoriale, lui assurer la possession de ce coffre-fort !

Ce langage eût été plus en harmonie avec leurs théories économiques !

« L'ouvrier n'a pas de patrie ! » Mais pour qui donc se levaient les volontaires de 1792 ?

Était-ce pour défendre le capital ?

Non, c'était pour défendre les droits de l'homme et du citoyen, que la Révolution venait de proclamer...

L'antimilitarisme des prévenus répond à des instincts trop peu élevés pour qu'il ne puisse sortir autre chose que du mal. C'est au jury d'arrêter les progrès de ce mal et de proclamer devant la France entière qu'il ne permet pas la provocation au meurtre des officiers, la provocation à la désertion du devoir militaire devant l'étranger menaçant. Il faut que son verdict dise qu'il ne permet pas d'attenter à l'existence d'une patrie qui n'est pas le bien des seuls prévenus, mais qui est le patrimoine de tous les citoyens français !

L'audience est suspendue.

Durant la suspension, de vives altercations s'engagent entre divers avocats stagiaires et quelques-uns des prévenus.

### La défense de Bousquet

A la reprise, la parole est donnée à Bousquet.

Après avoir rappelé qu'il a fait son service militaire — trois ans à Toulouse, — ses périodes de réserviste et de territorial, il entreprend de démontrer que quoi qu'on en ait dit, la liberté de parole n'existe pas.

Il y a trois mois que je suis en détention préventive pour un délit de parole.

La chambre des mises en accusation m'a bien accordé la liberté provisoire, mais sous caution de 2.000 francs, alors qu'on sait bien qu'un ouvrier comme moi ne peut fournir une telle caution.

Et pendant ce temps, les Jaluzot sont en liberté ! (Applaudissements au fond de l'auditoire.)

Le président. — A la première manifestation qui se produira, je fais évacuer la salle. Qu'on se le tienne pour dit.

M. Bousquet continue, énumérant les cas dans lesquels il estime que la liberté de la parole a été méconnue.

# FAUX BRUITS DE GUERRE

Les bruits les plus divers, venant des points les plus opposés, continuent à circuler, relativement à de vagues possibilités de guerre. A peine une nouvelle est-elle affirmée qu'elle est démentie. On dirait, ainsi que nous l'avons fait observer déjà il y a quelques mois, que des agioteurs ont un intérêt qui n'a rien de patriotique à corser ce petit jeu des alarmes, créant des préoccupations dans tous les milieux.

Nous enregistrons maintenant les racontars à ce sujet, à titre documentaire.

### Les démentis

Limoges, 28. — Un journal de Limoges annonçait, hier, que la 45e brigade d'infanterie, comprenant le 63e et le 8e régiments en garnison à Limoges et à Godret, allaient être dirigés sur Verdun. Le bruit de ce départ des troupes venant s'ajouter aux racontars qui circulent depuis quelques jours au sujet de la question marocaine, a produit, dans cette ville, une grosse émotion. Au quartier général, un de nos confrères a demandé confirmation ou infirmation de ce bruit.

— C'est un canard auquel vous pouvez couper les ailes, a dit le général Tournier, qui connaissait la nouvelle. Il se peut que les soldats en garnison dans l'Est n'aient pas obtenu cette année les permissions accordées habituellement pour les fêtes de Noël et du 1er janvier, mais le prochain départ de la brigade d'infanterie est complètement inexact. Il y aurait, du reste, de grandes difficultés à amputer ainsi un corps d'armée.

« Quant à l'envoi de soldats pris dans les régiments de Limoges pour renforcer les garnisons de l'Est, ce serait la désorganisation complète, et vous pouvez démentir également ce bruit. »

Au sujet des soldats du 18e corps, jouissant de permissions accordées à l'occasion des fêtes de la Noël et du 1er janvier, rappelés, par dépêche, à leur corps, le ministre de la guerre communique à ce sujet la note suivante :

Certains corps d'armée ont interprété d'une façon trop étroite des instructions relatives à la réalisation des journées d'économies faites annuellement au moyen de l'envoi d'hommes en permission ; d'où le rappel dans le 18e corps d'un certain nombre de permissionnaires. Dès que le ministre en a eu connaissance, de nouvelles instructions ont été adressées pour éviter des rappels inutiles.

Il faut ajouter à cela les paroles de paix de Guillaume II, paroles que nous avons reproduites hier, et dont le Temps confirme aujourd'hui la parfaite exactitude.

### L'opinion anglaise

Voici comment sir Charles Dilke apprécie les bruits en question :

Les journalistes ont nécessairement du goût pour les événements sensationnels. N'est-ils pas à juger au jour le jour des faits qui, pris en eux-mêmes, peuvent en effet donner lieu à des appréciations ? Pour ce qui est des discours de Guillaume II et de son chancelier, je vous dirai ceci : Guillaume II et son chancelier poursuivent une politique mondiale très caractérisée. Ils demandent sur toute la surface du globe les intérêts matériels de l'Allemagne, et ils ne dédaignent pas d'enfler la voix — quand le moment leur paraît propice — afin d'obtenir ce qu'ils désirent. Seulement, ils savent aussi bien que nous que ces intérêts dépendent du maintien de la paix. Bismarck, avant eux, employait la même tactique. D'autre part, il s'agit d'obtenir du Reichstag des crédits nouveaux pour la marine. Bismarck, en 1887, tenait un langage semblable, et il n'y a pas eu de guerre... Il n'y en aura pas plus cette fois. Les risques seraient trop grands pour l'empire allemand...

### Les prétentions allemandes ?

Le correspondant du *Standard* à Berlin envoie à son journal des renseignements que nous publions sous réserve, sur l'attitude que l'Allemagne adoptera à la conférence d'Algésiras.

Il dit en substance :

La France et l'Allemagne sont d'accord pour reconnaître que le respect de la loi et du bon ordre doivent être assurés dans le nord, le sud et l'ouest du Maroc par une police étrangère, mais on croit ici que la France demandera, à Algésiras, un mandat international pour avoir la direction de cette nouvelle police dans toutes les parties du Maroc. A ces demandes, l'Allemagne s'opposera énergiquement. La question de la direction de la police étrangère au Maroc est le principal point encore en litige entre l'Allemagne et la France.

A Berlin on a la conviction que la France n'a aucune intention d'abandonner sa demande sous ce rapport, demande qui rencontre en grande partie la politique de M. Delcassé. On soutient que la remise de la direction de la police étrangère au Maroc à une seule puissance serait absolument incompatible avec le principe de la porte ouverte, principe auquel l'Allemagne voudrait assurer l'adhésion internationale.

...Une police étrangère sous la direction française serait, dit-on, une troisième force puissance qui travaillerait à établir la prédominance française.

### Les craintes suisses

D'autre part, la « Revue de Lausanne », organe officieux du gouvernement helvétique, publie la note suivante, émanant du palais fédéral :

A la veille de la conférence d'Algésiras, les signes menaçants s'accumulent à l'horizon.

On télégraphie de Berne que les militaires allemands résident dans cette ville, viennent de recevoir des ordres nécessaires pour la mobilisation.

A Berne même, l'état-major général travaille sans relâche pour prendre, depuis une semaine, toutes les mesures exigées pour la défense de la neutralité de la Suisse.

On peut supposer encore que l'Allemagne cherche tout simplement à intimider la France et se procurer ainsi une victoire diplomatique à Algésiras, mais cette tactique a pour résultat d'énerver le sentiment public, et à force de vouloir approcher l'étincelle du tonneau de poudre, il finira peut-être par éclater.

La Suisse paraît, en effet, s'énerver facilement ainsi que certains de nos compatriotes.

A propos d'un procès-verbal du gendarme rie dressé à Cantelen-Lambersart à des individus sur lesquels on n'a aucune espèce de renseignements, on a parlé d'espions; jusqu'à présent aucun fait ne permet de conclure à une tentative d'espionnage. Il est bon de le constater.

# Les affaires d'espionnage de Marseille

Marseille, 28 décembre.

La police a arrêté un sieur Lidenhardt, né à Brême, se disant Bulgare. Des documents importants se rapportant à la dernière affaire d'espionnage ont été trouvés sur lui.

Au moment de son arrestation, Lidenhardt allait prendre le train pour Genève.

# La Révolution en Russie

**Comment sont reçus ceux qui reviennent de Mandchourie. — Les grenadiers se révoltent. — Les femmes aux barricades. — Découverte de piques empoisonnées**

Londres, 28 décembre.

Tout officier, tout soldat, tout policier surpris par les rebelles, dit le *Daily Telegraph*, est tué sur-le-champ au milieu des battements de mains. Un accueil tout spécial est fait aux soldats rapatriés de Mandchourie ; la populace leur donne l'assaut, bat ou tue leurs officiers, les dépouille de leurs armes, de leur argent, de leurs chauds vêtements. Nombreux sont ceux qui, mal remis de leurs blessures, doivent prendre la besace du mendiant.

Un vétéran de l'armée de Mandchourie fut ainsi, hier, insulté, rossé, volé.

Toute fenêtre dissimule un fusil. Hier, quelques boutiques essayèrent timidement d'ouvrir ; tout à coup, des maisons qui bordent la rue où réside le gouverneur général, partent des coups de feu sur des voitures d'approvisionnements militaires. Quelques soldats tombent. Les dragons débouchent en trombe du palais du gouverneur et, de leurs chevaux, de leurs sabres, de leurs balles, nettoient la place. Les boutiques remettent en hâte leurs portes de fer.

### Colonel tué par un obus

Un colonel en demi-solde, voyant la rue tranquille, se laisse aller à visiter un ami ; il a franchi 200 mètres, un fragment d'obus l'étend raide mort.

D'après le *Times*, les femmes jouent un rôle actif aux barricades. Les révolutionnaires occupent le chemin de fer de Kazan et menacent de prendre la ligne Nicolas. Ils auraient occupé Tver. Le service des trains de Saint-Pétersbourg est suspendu ; le télégraphe est muet.

### Provocations tsaristes

Saint-Pétersbourg, 28 décembre.

Les journaux font chorus autour du *Molva* (ancien *Rouss*), pour accuser le gouvernement d'avoir provoqué les boucheries de Moscou. On réclame la démission du comte Witte. Le *Novoié Vrémia* flétrit l'impéritie du commandement militaire à Moscou ; le général Malakhof, commandant des troupes, était bon pour la retraite qu'il avait demandée, et son adjoint, Glesof, ancien ministre de l'instruction publique, est un bon gastronome mais un piètre général.

Le bruit court que Michtchenko, arrivé hier à Moscou, y prendra le commandement des troupes.

La lutte continue dans les faubourgs moscovites ; on signale le concours de femmes insurgées qui combattent sur les barricades.

Le bruit court que les grenadiers Tostolski se seraient joints aux révolutionnaires à Moscou.

On envoie un régiment de la garde à cheval comme renfort. Le régiment Semenovski doit arriver à Moscou aujourd'hui.

### Les forces révolutionnaires

Moscou, 28 décembre.

Le front de la milice révolutionnaire s'étend, à partir de la gare de Kazan, sur une longueur d'environ 10 kilomètres. La grande étendue de l'espace occupé par les barricades rend difficile l'action des troupes.

L'artillerie a tiré continuellement jusqu'aux premières heures du matin contre les insurgés, qui tiennent déjà depuis quatre jours la ville en état de siège.

Des barricades s'élèvent sur de nouveaux points et entourent toute la ville. Les révolutionnaires ont apparu subitement dans le Jardin d'Alexandre, touchant au Kremlin, et ont échangé des coups de feu avec les soldats ; deux soldats et trois insurgés sont tombés frappés par les balles.

De toutes les lignes de chemin de fer convergeant à Moscou, le chemin de fer Nicolas est le seul qui fonctionne encore.

### La « Marseillaise »

Saint-Pétersbourg, 28 décembre.

Le *Novoié Vrémia* annonce que le général Michtchenko est nommé commandant intérimaire du corps des grenadiers à Moscou et que la démission du gouverneur général du Caucase, le comte Vorontzof-Daschkow, a été acceptée.

L'agitation révolutionnaire provoquée en Pologne par le rétablissement de l'état de guerre s'étend rapidement et gagne même la Lithuanie.

Hier, les troupes ont dispersé à Vilna un cortège d'un millier de personnes marchant nu-tête, portant des drapeaux rouges et chantant la *Marseillaise*.

Moscou, 28 décembre.

L'artillerie tire aujourd'hui sur la maison Tchichikof, dans la rue Sadovaïa.

Les magasins des principales rues sont ouverts.

Yaroslaf, 28 décembre.

On télégraphie d'Ivanovo-Vosnessensk que les délégués des ouvriers des fabriques de cette ville demandent que le service du chemin de fer soit rétabli d'ici au 28 décembre à midi. Ils déclarent que dans le cas contraire, le service sera rétabli par la force.

Plock, 28 décembre.

On a fait ici des perquisitions dans un grand nombre de maisons juives, et l'on y a saisi une certaine quantité d'armes à feu et de piques empoisonnées.

### La terreur à Odessa

Odessa, 28 décembre.

Les terroristes sont toujours maîtres de la ville. Le soir, la lumière électrique a été coupée et, les allumeurs des lampadaires s'étant mis en grève, la ville était virtuellement dans l'obscurité. Les cosaques et la troupe agissent comme si l'état de siège existait, quoiqu'il n'ait pas été proclamé officiellement.

On se rend compte que tout peut arriver, car l'état de tension actuel ne peut pas continuer. Les prix des denrées augmentent rapidement et les difficultés de la vie précipiteront bientôt le développement de la crise actuelle. Un coup de feu mal avisé pourrait probablement amener une répétition de l'effusion de sang qui s'est produite en novembre.

### Répercussion au Japon

Tokio, 28 décembre.

De sérieuses mutineries se sont produites parmi les prisonniers russes, au quartier général de Narashino. A cinq reprises, ils ont essayé de mettre le feu à leurs baraquements et ce n'est qu'à grand'peine que les soldats japonais qui les gardent sont parvenus à empêcher les progrès rapides de l'incendie. Il y a longtemps que les prisonniers russes sont exaspérés du long retard qui leur est imposé avant de pouvoir rentrer en Russie et retrouver leurs foyers.

Ceux qui sont campés à Narashino ont, paraît-il, adressé une supplique au tsar lui-même. Ils demandaient la faveur d'être enfin rapatriés à bref délai ; mais ce fut en vain.

Le général japonais Tabaki, qui commande la première division, s'est rendu de sa personne à Narashino, pour examiner la situation. Il déclare qu'elle lui paraît très sérieuse et il a entamé de suite des pourparlers avec M. Daniloff pour aviser aux moyens de calmer l'effervescence des prisonniers, qui ont perdu tout sang-froid.

# Petites Informations

### PARIS

Les « non gradés » des services hospitaliers qui s'étaient mis en grève ont publié un manifeste outrageant pour le directeur de l'Assistance publique, ont fait leurs excuses à M. Mesureur et rétracté les accusations portées contre lui.

— Une explosion de gaz, due à un court-circuit, a bouleversé un magasin de fleuriste, boulevard de la Madeleine : les dégâts sont évalués à 125.000 francs.

— Un financier de la rue Laffitte, M. Ferdinand Moilular, 41 ans, s'est tué de trois coups de revolver dans la région du cœur : une enquête est ouverte.

— Le feu des enchères s'est déclaré, après la faillite, dans les caves de M. Cronier : 4.000 bouteilles de vins et liqueurs ont fait 9.428 francs : on a payé 420 francs trois bouteilles de cognac de l'année 1789.

### FRANCE

— La promotion dans la Légion d'honneur et les médailles militaires décernées à l'occasion du 1er janvier pour l'armée active paraîtront à l'*Officiel* de dimanche prochain.

— Les gouverneurs de l'Indo-Chine et de Madagascar ont reçu de M. Clémentel des instructions relatives à la vulgarisation des éléments de l'hygiène dans les milieux indigènes, à la nécessité de réduire les charges des indigènes et d'associer nos sujets aux bienfaits de notre civilisation.

— La cloche de l'église de Milah (Constantine) est tombée sur son sonneur qui s'acharnait à le maître en branle et l'a grièvement blessé.

— La grève des teinturiers de Grenoble, qui durait depuis trois semaines, a pris fin. Les ouvriers ont obtenu satisfaction.

— Le soldat Bosse sera traduit, le 10 janvier, devant le conseil de guerre de Marseille pour refus de documents militaires.

— A partir du 1er janvier, le corps de discipline des troupes coloniales du château d'Oléron sera supprimé.

— Le Conseil municipal de Lyon a supprimé la régie des théâtres comme trop onéreuse pour la ville.

— Un cadavre vient d'être découvert sous un tunnel entre Veise et la Demi-Lune (Rhône). On ne sait encore s'il y a eu crime, accident ou suicide.

— Des malfaiteurs ont cambriolé, dévalisé et incendié la fabrique de meubles Gonin, à Montplaisir, près de Lyon.

— M. Gevin, garçon boulanger à Chassagne-Montrachet (Loire), a gagné trois lots de la Pouponnière, 10,000 francs, 500 et 50.

### ÉTRANGER

— M. Balfour, dans un discours violent qu'il a prononcé contre M. Haldane, le nouveau ministre de la guerre, a dénoncé comme puérils les projets de désarmement publiés par M. Campbell-Bannerman.

— Un accident de chemin de fer s'est produit sur le Caledonian Railway, à Milnwood Junction, près Glasgow. Une vingtaine de voyageurs portent des blessures à la tête.

— Le gouvernement allemand fait construire de nouveaux bâtiments et des voies supplémentaires à la gare mixte belgo-allemande d'Herbesthal.

— Le ministre des affaires étrangères norvégiennes, M. Lovland, a prévenu le gouvernement espagnol que la Norvège, suivant l'exemple du Danemark, n'irait pas à Algésiras.

— Un nouveau parti, pangalicien, vient de se fonder en Galicie, sous la dénomination de parti national démocratique : il proclame son intention d'émanciper la culture polonaise de toute influence étrangère, notamment allemande.

— Les socialistes bulgares ont organisé à Sofia une grande démonstration devant le Sobranié, pour obtenir que la loi en rigueur sur les corps de métiers soit rapportée.

— A Florence, des malfaiteurs ont cambriolé la maison du Dante et y ont volé plusieurs objets d'une grande valeur, entre autres deux toiles attribuées à Cimabué.

— A Bruxelles, la Ligue des Droits de l'homme belge a organisé un meeting contre les agissements turcs dans l'affaire Joris.

— L'amirauté anglaise a offert à sir Wilfrid Laurier le croiseur « Dominion », pour transporter au Canada la dépouille de M. Préfontaine. On voit dans cette démarche une politesse intentionnelle vis-à-vis du Canada et de la France.

— L'État d'Orégon ouvre une souscription nationale pour offrir un cadeau de noces de 300,000 dollars à miss Roosevelt. Le chiffre de chaque souscription est fixé à dix sous (cinquante centimes) au maximum.

— Les milliardaires américains ont souscrit cinq millions pour l'installation d'une Académie des Beaux-Arts à Rome.

— Les efforts de M. Hearst, rival malheureux de M. Mac Clellan, pour faire annuler l'élection du maire de New-York, ont définitivement échoué. Quinze millions avaient été pariés sur le succès de M. Hearst.

— Un incendie important a éclaté mardi soir à Pittsburg (Transvaal). Les dégâts sont considérables.

— La Colombie ayant refusé d'accorder l'extradition d'un adversaire politique de Castro, celui-ci a rappelé ses consuls.

— On mande de Tokio que deux professeurs du collège agricole de Japon ont découvert un procédé pour fabriquer avec du riz une substance analogue au caoutchouc.

### FÉMINISME

## Le proverbe : « Il n'y a pas de fumée sans feu » n'est pas toujours vrai

On a lu la triste aventure de cette jeune bonne sollicitée par une employée de commerce de quitter sa place pour apprendre les affaires dans une maison de tissus à Roubaix.

Marie Deroubaix, gérante des magasins de lingerie et confections pour dames à *Saint-Antoine de Padoue*, inspirait la plus grande confiance à son patron qui se louait de la prospérité de sa maison et ne fit aucune difficulté pour prendre Berthe X..., la jeune bonne, comme demoiselle de magasin.

C'est une nature droite, sans défiance, et Marie Deroubaix, la gérante, peut à son gré préparer une innocente victime à subir les conséquences des abus de confiance qu'elle commet.

Le va-et-vient des acheteurs établit des relations de voisinage, on échange quelques mots en faisant l'article, en choisissant de la lingerie ou en essayant un manteau. La gérante se plaint de la fatigue et la cliente de répondre :

— Mais vous avez une jeune fille pour vous aider?

— Oui, mais il y a si peu d'honnêtes gens. Il faudrait tout faire soi-même ; heureusement, j'ai du courage et je surveille !

— C'est vrai, le monde est ainsi à présent, on ne peut plus se fier à personne.

Avec une autre cliente la même conversation reprend ; il y a néanmoins des nuances d'accusations mieux accentuées.

— Berthe m'inquiète !

— Serait-elle malade ?

— Non, n'est plus grave ; mais je ne voudrais pas lui causer de préjudice, je...

---

22

# HONNEUR D'ÉPOUSE

PAR

ROBERT SAINVILLE

PREMIÈRE PARTIE

## LA TOURMENTE

Faustine lui caressa les cheveux. Charlot jeta vers Gaston un regard qui semblait dire : « Toi aussi, je t'aimerais, si tu le voulais ! »

— Ne fais pas attention à Gaston, dit Faustine, qui avait surpris ce coup d'œil ; c'est un méchant enfant qui boude pour me faire de la peine !

Elle regarda sévèrement Gaston, puis, s'adressant de nouveau à Charlot :

— Pourquoi ne joues-tu pas avec ces soldats de plomb ?

— Je... n'ose pas !

— Tu n'oses pas ! Quelle idée !... Quand Gaston redeviendra sage, il te rejoindra ; en attendant, tu peux t'amuser tout seul.

Elle mit un baiser sur le front de l'enfant, puis sortit de la chambre.

Profitant de la permission qui venait de lui être octroyée, Charlot s'assit par terre et se mit à ranger les soldats de plomb devant lui. En même temps, il attaquait un air guerrier :

*Joli tambour qui reviens de la guerre !*

A ce moment, Gaston se releva et, l'œil toujours rivé sur le petit chanteur, il s'approcha de lui.

— Tu viens jouer avec moi ? s'écria Charlot en reculant pour lui laisser plus de place.

Mais, saisissant un des soldats de plomb, Gaston balbutia tout furieux :

— Jouets à moi, petit monsieur, pas toi, enfant d'ouvriers pauvres !

C'étaient les mêmes paroles prononcées quelques heures auparavant par Antoinette et qui avaient germé dans cette tête enfantine.

Ébahi, Charlot le regarda sans répondre.

— Puisque maman t'embrasse, voilà pour toi ! reprit le bébé.

Et d'un mouvement rageur, il lança le soldat de plomb à la figure de Charlot.

Mais il fut aussitôt épouvanté lui-même de son acte.

Le projectile avait atteint l'enfant au front et un flot de sang avait jailli.

Sous le choc de cette douleur, Charlot n'avait pu retenir un cri déchirant.

Précipitamment Faustine accourut.

Elle vit ce visage ruisselant de sang et de larmes.

— Mon Dieu ! que s'est-il passé ! s'écria-t-elle épouvantée en se précipitant sur lui.

De son mouchoir elle étancha le flot rouge qui coulait abondamment.

— Vite, Antoinette, disait-elle, apportez-moi de l'eau, de l'arnica, un morceau de toile.

Mais promptement, grâce à l'expérience acquise à l'ambulance, Mme de Lachesnaye s'aperçut que la blessure n'était qu'une simple éraflure sur la peau et serait vite cicatrisée.

— Ce ne sera rien, disait-elle à Charlot en lui bandant le front.

Mais déjà l'enfant avait cessé de pleurer et fixait sur Faustine son doux regard :

— Cela ne fait plus de mal, dit-il d'une voix câline.

— Cher enfant, comme tu es courageux, réplique Mme de Lachesnaye.

Elle regarda alors Gaston, elle le vit tout pâle et tremblant de toute sa personne.

Un affreux soupçon traverse l'esprit de Faustine.

— Qui t'a fait cette blessure ? demanda-t-elle à Charlot.

Le petit garçon rougit et ne répondit rien.

Madame de Lachesnaye réitéra sa question.

Alors, d'une voix hésitante, il répondit :

— Personne !

— Comment, personne ?

— C'est un soldat de plomb ; fit Charlot tout joyeux d'avoir trouvé un moyen de sauver Gaston sans blesser la vérité.

Mais Faustine ne paraissait pas convaincue.

— Dis la vérité : on t'a frappé ? demanda-t-elle.

— Oui, le soldat de plomb m'a frappé ! répéta l'enfant.

Ébranlée, Mme de Lachesnaye commençait à croire que l'air déconfit de Gaston provenait d'un sentiment de frayeur provoqué par la vue du sang.

— Alors c'est en lançant ces soldats en l'air que tu t'es blessé ? demanda-t-elle.

— Oui, le soldat m'a heurté le front.

— Il faut faire attention, tu aurais pu t'arracher un œil.

Un sanglot l'interrompit.

Elle retourna la tête et vit Gaston qui, tout en larmes, tendait ses bras vers Charlot et criait :

— Toi bon... Gaston méchant.

— Comment ! c'est donc toi qui l'a blessé ? s'écria Faustine à la fois consternée d'un pareil acte de violence et pourtant heureuse que de lui-même le bébé eût le courage d'en faire l'aveu.

— Oui, moi, sanglote l'enfant.

Mais Charlot qui, à la vue du désespoir de Gaston, s'était mis à pleurer lui aussi, courut l'embrasser.

— Cela ne fait plus mal, dit-il, ne pleure plus !

La réconciliation fut aussi complète qu'elle avait été subite.

Cinq minutes après les deux enfants s'amusaient et bavardaient ensemble comme de vrais amis.

Vaincu par la générosité de cet enfant d'ouvriers, Gaston devait avoir pour lui une ces enthousiastes et trop rares affections qui résistent aux épreuves et aux déceptions de la vie, que le temps ne saurait diminuer ni la mort anéantir.

### VII

### Noël

Ce matin-là, le 25 décembre, jour de la Noël, il y avait une brillante assemblée à l'hôtel Lachesnaye.

Faisant trêve pour ce jour aux sinistres préoccupations qui depuis si longtemps assombrissaient son esprit et lui mettaient la mort dans l'âme, Faustine avait voulu donner une fête aux enfants des plus pauvres gardes nationaux que commandait son mari.

Le programme, d'ailleurs, était des plus simples : dîner à midi, arbre de Noël, distribution de cadeaux, enfin une tombola dont tous les numéros étaient gagnants.

Tel quel, le programme ne laissait pas d'être attrayant pour des enfants qui, depuis si longtemps habitués à une vie de privations, avaient appris à considérer le nécessaire comme un luxe.

Ce jour-là donc, le hall de l'hôtel de Lachesnaye, seule pièce qui ne fût pas aménagée pour les besoins de l'ambulance, avait été transformé en salle de réception.

Dans la haute cheminée, un grand feu jetait de fauves reflets sur les murs blanchis à la chaux et maintenant veufs de leurs tapisseries de haute lice.

On avait, pour la circonstance, brisé de vieux meubles, voire même un piano, pour faire une joyeuse flambée, et c'était chose étrange et navrante à voir crépiter et se tordre dans les flammes l'acajou et le palissandre.

Bientôt on se mit à table. Menu des plus distingués : potage, non pas à la bisque ou à la royale, mais soupe au lard aux choux, aux pommes de terre — luxe asiatique par ces temps d'atroce famine ; — pour relevée, entrées et rôtis, non pas le gigot de chevreuil ou la classique dinde aux truffes, mais un superbe quartier de cheval !

Enfin, comme entremets et desserts peu variés, un pyramidal gâteau au riz, assaisonné à l'huile (et bon Dieu quelle huile !) le beurre, en ces jours-là, valant soixante francs la livre !

Mme de Lachesnaye avait mis à contribution les caves de son hôtel, et le bordeaux, un exquis Pomerol, et même du champagne Cliquot remplissaient les verres.

Gamins et gamines victuaillaient à larges bouchées, tandis que pères et mères, le petit verre à la main, humaient et savouraient avec délices.

Et parmi tout ce monde, tous pénétrés de la gravité de leurs fonctions, Gaston et son inséparable ami Charlot faisaient les honneurs de la fête.

Depuis plus de trois semaines qu'ils vivaient ensemble, aucun nuage n'avait assombri les rapports des deux enfants.

(A suivre)


BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille [illegible]